

Communiqué

Réunion Extraordinaire du Congrès National de l'AIEM sur 2^{ème} convocation

Chers-Chères Emistes,

En raison de l'ajournement de la Réunion Extraordinaire du Congrès National de l'AIEM en date du 10 avril 2021 en raison de la non-atteinte du quorum exigé par l'Article 40 des Statuts, vous êtes convoqués à une deuxième Réunion Extraordinaire du Congrès National qui se tiendra par visioconférence le 24 avril 2021 à 11 heures.

Cette deuxième réunion se tiendra valablement quelque soit le quorum atteint.

L'ordre du jour demeure inchangé.

Ainsi, tous les membres sont vivement invités à contribuer à ce chantier structurant dans l'histoire de notre association, en s'inscrivant via la plateforme de l'AIEM sur le lien suivant :

Il est à noter que, conformément aux dispositions des statuts en vigueur, le vote pendant l'assemblée est réservé aux "membres actifs", soit les membres s'étant acquittés de leur cotisation annuelle de l'association, le jour de tenue de l'AGE.

Le paiement de cotisation peut être effectué par l'un des différents canaux mis en place par l'association :

* Paiement en-ligne via la plateforme : <https://www.aiem.ma/espace-prive/paiement>
* Virement bancaire (ou versement) au compte de l'association, RIB: 021 810 000017801502281 1 55 CREDIT DU MAROC.

* Pour les virements bancaires merci d'envoyer une copie de l'accusé au contact@aiem.ma,
Pour plus d'informations contactez +212 6 66-865 864

Fait à Rabat le 10 avril 2021
Le président du Conseil National de l'AIEM
Zouhair Mohammed El Aoufir

